

## DELIBERATION N°11-2026 : **Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)**

Le **14 avril 2026 à 14h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le Président du Centre de gestion ne peut pas participer au délibéré du CFU. Pour la présente délibération, la Présidence est donc assurée par Monsieur Joel BONNAFFOUX.

### Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 3

### Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Martine GARCIN, Monsieur Maurice CHAUTANT

### Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Joel BONNAFFOUX  
Madame Catherine ASSO à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD  
Madame Claire BARNEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 1612-12 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant que Monsieur CANNAT a quitté la séance au moment du vote,

### **LE PRESIDENT**

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif auparavant.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

LE CFU de 2025 a été arrêté à la somme 5 262 322.25€ en recettes et 5 031 574.39 € en dépenses, le solde de réalisation de l'exercice est donc de 230 747.86 €, avant reprise des crédits reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à réaliser en dépenses sont de – 104 336.16€

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte financier unique 2025

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 12

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 (CFU) annexé

*Fait à Gap, le 14 avril 2026*

*Le Président*

*Joel BONNAFFOUX*



Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.